

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-730/PCG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses « d' Electricité de Djibouti» pour l'année 1969 (3° et dernier modificatif).

n° 70-730/PCG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
17 juin 1970

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1970

Date du numéro
10 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 230 du 30 avril 1970 du Conseil d'administration d' «Electricité de Djibouti» arrêtant l'état de prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1969 (3° et dernier modificatif) à la somme de 824048.000 francs Djibouti (huit cent vingt-quatre millions quarante-huit mille francs jibouti).